

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU COMITÉ SYNDICAL DU SMAPE
SÉANCE DU 05 JUIN 2023

Délibération n°2023.06.09
Affectation définitive du résultat 2022

LE CINQ JUIN DEUX MILLE VINGT TROIS à 09 h 15, les membres du Comité syndical du SMAPE se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 30 mai 2023

Secrétaire de Séance: Valérie DUBOIS

Membres en exercice: **12**
Nombre de présents: **10**
Nombre de pouvoirs: **1**
Nombre d'excusés: **2**

Membres présents :

Valérie DUBOIS, Jean-Jacques FOURNIE, Célia HELION, Mathieu LABROUSSE, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Martine RIGONDEAUD, Thibaut SIMONIN, Fatna ZIAD, Hassane ZIAT

Ont donné pouvoir :

Gérard DEZIER à Yannick PERONNET,

Excusé(s):

Gérard DEZIER, Stéphanie GARCIA

COMITÉ SYNDICAL DU SMAPE DU 5 JUIN 2023**DÉLIBÉRATION
N°2023.06.09**

Rapporteur : Monsieur FOURNIE

AFFECTATION DÉFINITIVE DU RÉSULTAT 2022

Vu l'article L.2311-5 du code général des collectivités territoriales qui dispose que les résultats de l'exécution budgétaire sont affectés par le conseil communautaire après constatation des résultats définitifs lors du vote du compte administratif,

Vu les articles R 2311-11 et R 2311-12 prévoyant le mode de calcul des résultats et ses modalités d'affectation,

Vu la délibération N°2023.02.05 du 27 février 2023 approuvant la reprise anticipée des résultats et qu'il convient de confirmer ou d'amender eu égard l'adoption des comptes de gestion et des comptes administratifs,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57;

Considérant que les résultats 2022 à intégrer au budget 2023 du Syndicat mixte pour l'aménagement, l'entretien et la gestion du Plan d'Eau de la Grande Prairie (SMAPE) sont retracés dans les tableaux ci-après :

BUDGET DU SMAPE

Section de fonctionnement	
<i>A / Résultat de l'exercice 2022</i>	58 367,18 €
<i>B/ Résultat antérieur reporté</i>	108 780,69 €
<i>C/ Résultat à affecter = A + B</i>	167 147,87 €

Section d'investissement	
<i>D/ Résultat de l'exercice 2022</i>	-7 911,24 €
<i>E/ Résultat antérieur reporté</i>	105 530,51 €
<i>F/ Résultat d'investissement = D + E</i>	97 619,27 €
<i>Restes à réaliser 2022 = RAR</i>	-77 661,46 €
<i>G/Excédent de financement = F + RAR</i>	19 957,81 €

Prévision d'affectation	
<i>Report d'investissement (R 001)</i>	97 619,27 €
<i>Affectation en réserves en investissement (R 1068)</i>	0,00 €
<i>Report de fonctionnement (R 002)</i>	167 147,87 €

Je vous propose :

D'APPROUVER la reprise des résultats de l'exercice 2022,

DE DECIDER de constater au budget 2023 les sommes indiquées aux comptes 001, et 002 du budget du Syndicat mixte pour l'aménagement, l'entretien et la gestion du Plan d'Eau de la Grande Prairie (SMAPE) suite au vote du compte administratif 2022.

<p>Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0 Non votant : 0</p>	<p>APRES EN AVOIR DELIBERE LE COMITÉ SYNDICAL DU SMAPE A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE</p>
---	--